

sur le site <http://www.lmaura.org/> et sur l'annuaire de la Ligue 2022.

La Ligue motocycliste Auvergne Rhône-Alpes organise des championnats de motocross. Ils seront principalement réservés aux pilotes adhérents et licenciés à un Club de la Ligue Motocycliste Auvergne Rhône-Alpes affiliés à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

## ARTICLE 1 – DIFFERENTS CHAMPIONNATS

LA LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES met en compétition pour la saison 2022 les Championnats suivants :

Dénomination des CHAMPIONNATS de ZONES AuRA	Classes et Cylindrées	Ages
50cc	Classe 1 : 50cc	6 à 8 ans
65cc	Classe 1 : 65cc	7 à 12 ans
85cc	Classe 1 66cc à 85cc	9 à 15 ans
125cc	Classe 2 125cc 2 Temps	A partir de 13 ans
MX1	Classe 3 et 4 de 151cc à 500cc 2T de 251cc à 650cc 4 T	A partir de 15 ans
MX2	Classe 2 de 100cc à 150cc 2T de 175cc à 250cc 4 T	A partir de 15 ans+ de 125cc A partir de 13 ans -de 125cc
Vétérans	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 40 ans
Dénomination des CHAMPIONNATS DE LIGUE AuRA	Classes et cylindrées	Ages
Motos Anciennes	125cc à 500cc de 1968 à 1983	A partir de 18 ans
Quads	125cc à 700cc	A partir de 13 ans

**Le présent règlement implique le respect et l'application du Code Sportif F.F.M, ainsi que des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales.**

## ARTICLE 2 – GENERALITES

Le déroulement de ces Championnats se fera dans le respect du code sportif de la FFM, des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales. Pour toute question non réglée par le présent règlement, il conviendra de se reporter aux règles générales de la discipline Motocross publiées sur le site internet de la FFM.

Le présent règlement est susceptible d'être modifié en cours de saison par avenant, à la seule discrétion de la Commission de motocross.

Les championnats se dérouleront dans 3 zones désignées

Zone OUEST :	(03-15-42-43-63)	Massif Central Forez
Zone EST :	(01-69-73-74)	Pays de Savoie, Ain et Rhône
Zone SUD :	(07-26-38)	D A I Drôme Ardèche Isère

**Attention c'est le lieu du siège social du club qui détermine sa zone de rattachement.**

Les **responsables** de zones précitées seront chargés des différents classements de leur zone et devront veiller à la conformité de l'épreuve, **Ils pourront désigner** un responsable pour officier sur les épreuves des Championnats en tant que Président de jury celui-ci **devra être titulaire des formations et licences requises.**

Tout club organisateur d'une épreuve est responsable du bon déroulement de la manifestation et à ce titre devra mettre à disposition le personnel nécessaire (Directeur de course, commissaires sportifs, commissaires de Piste - entretien piste - contrôleurs techniques ....)

Les officiels désignés ne s'occuperont que de la partie sportive de la manifestation

Tout club organisateur d'une épreuve de championnat d'une des 3 zones accepte et s'engage à respecter le présent règlement.

En cas d'annulation de course, le club organisateur préviendra le secrétariat de la ligue qui informera les pilotes et les officiels désignés.

En cas de force majeure le jour de la course, le Jury de l'épreuve votera pour l'annulation ou non de l'épreuve.

Le remboursement des pilotes ne sera effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais libres et ce, dans les conditions prévues par engage-sports.

**En cas de report de date d'une épreuve**

-Le report de date d'une épreuve sera validé par la Commission moto-cross sous réserve qu'une autre épreuve ne soit pas organisée à la date reportée dans un rayon de 150 km, exception sera faite en cas d'accord écrit du club ayant prioritairement inscrit l'épreuve à la date choisie pour le report.

- Les pilotes resteront inscrits pour la date de report ; ceux qui ne pourront pas participer devront avvertir le secrétariat de la Ligue par mail.

Les Championnats sont réservés en priorité aux licenciés de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes inscrits dans les temps (cette condition est valable pour tous les pilotes quel que soit leur classement) et titulaires d'une licence F.F.M. de l'année en cours

Ils sont ouverts aux Pilotes des Ligues extérieures et licence LAJ (hors classement cumulé) et dans la limite des places disponibles (**voir article 4 chapitre Engagement**)

Seules les licences à la journée prises sur intranet seront acceptées (aucune licence sur place) et au minima 5 jours avant l'épreuve

Toute demande d'engagement et numéro pour un pilote avec une licence LAJ devra obligatoirement passer par <https://ffm.engage-sports.com>

Les pilotes titulaires d'une licence INTER délivrée par un Moto-club du ressort territorial de la ligue (uniquement de la ligue AURA) pourront participer aux épreuves. Toutefois, leurs résultats ne compteront pas pour le championnat (les pilotes seront classés uniquement à la journée).

Par dérogation à ce qui précède, les pilotes titulaires d'une licence INTER Jeunes pourront être classés aux championnats auxquels ils participent.



### **Championnat 125cc**

**Motos admises** : Classe 2 ⇨ 125cc 2 Temps

**Pilotes admis**

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve.

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires du CASM et d'une licence délivrée par la FFM

INJ, LUE CEX, NJ3C LAJ et NCO.

### **Championnat MX2**

**Motos admises** : Classe 2 ⇨ de 100cc ↘ 150cc 2T & de 175cc à 250cc 4 T

**Pilotes admis**

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 + de 125 cc

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve. Classe 2 ⇨ de 100cc ↘ 125cc 2T

Les pilotes doivent être en possession du CASM et d'une licence, NCO, LUE CEX, INT LAJ ou INJ, délivrée par la FFM

### **Championnat MX1**

**Motos admises** : Classe 3 et 4 ⇨ de 151cc ↘ 500cc 2T & de 251cc à 650cc 4 T

**Pilotes admis**

Les pilotes devront être âgés de 15 ans minimum le jour de l'épreuve.

Les pilotes doivent être en possession du CASM et d'une licence NCO, CEX LUE, INT LAJ ou INJ, délivrée par la FFM

### **Championnat VETERANS**

**Motos admises** : Classe 2 – 3 et 4

**Pilotes admis**

Peuvent prétendre participer à ce Championnat, tous pilotes âgés de **40** ans minimum le jour de l'épreuve

Les pilotes doivent être en possession **du CASM et** d'une licence NCO, CEX, LUE, INT, LAJ, délivrée par la FFM.

**4 catégories** (selon règlement du Championnat de France Vétérans) (**classement scratch**)

Bronze de 40 à 46 ans

Argent de 47 à 53 ans

Or de 54 à 58 ans

Platine à partir de 59 ans

**Suite au changement d'âge de la catégorie Bronze, Les pilotes âgés de 38 et 39 ans qui ont été classés dans cette catégorie en 2021, dans une zone de ligue AURA, seront autorisés à participer en 2022 dans cette même catégorie.**

**Pour ces pilotes uniquement, l'inscription devra obligatoirement être traitée et validée par le secrétariat de ligue.**

## **ARTICLE 4 – NUMERO DE COURSE – INSCRIPTION et ENGAGEMENT**

### **Numéro de course**

La demande de numéro se fera directement et uniquement sur le site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> à partir du **15 décembre 2021**.

**Pour les catégories 50, 65 et 85 cc qui sera commune priorité du numéro 2021 de la catégorie 85 cc.**

Les pilotes de la ligue ayant un numéro attribué en 2021 seront prioritaires pour le réserver à condition qu'ils en fassent la demande avant le **06 février 2022** ; passé ce délai le numéro sera libre.

**ATTENTION C'EST A CHAQUE PILOTE DE VALIDER SA DEMANDE SUR SON COMPTE ENGAGE-SPORTS**

Les numéros de course seront pré-réservés 2 mois. Si le pilote ne s'engage pas sur une épreuve durant cette période, la réservation du numéro de course sera automatiquement annulée et remise sur la liste des numéros disponibles.

Les numéros attribués aux pilotes des Ligues extérieures auront quatre chiffres (125- MX2- MX1 et vétérans) et seront payants pour un montant de 10 €.

Voir liste spécifique pour numéros pilotes hors ligue sur site d'engagement

Dans chaque catégorie, un numéro ne sera attribué qu'une seule fois.

Catégories	Grille de numéros pour les pilotes ligue AURA	Grille de numéros pour les pilotes hors ligue
50cc / 65cc / 85 cc	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999
125cc–MX1–MX2–VETERANS	du n° 1 au n° 999	Du n° 1000 au n°1999
MOTOS ANCIENNES	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999
QUADS	du n° 1 au n° 999	du n° 1 au n° 999

#### **Inscription aux épreuves**

L'inscription ne pourra s'effectuer que si le numéro à été validé.

Elle se fera à partir du site engage-sports <https://fm.engage-sports.com> avec paiement par CB uniquement.

Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est validée que le pilote est considéré comme engagé.

#### **Les engagements**

- 35 € pour les catégories Espoirs 65cc et Espoirs 85cc

- 45 € pour les autres catégories

La validation des engagés se fera par le secrétariat de ligue en concertation avec le responsable de zone **1 mois avant l'épreuve** avec priorité aux pilotes de la zone concernée et si le plateau n'est pas complet, ensuite seront engagés les pilotes par date d'inscription et ce quel que soit leur appartenance (hors ligue / hors zone / zone / laj)

Pilotes souhaitant déclarer forfait :

Pour tout forfait un droit administratif de 10 € sera retenu.

Seules les raisons médicales seront acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement, le pilote devra fournir un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivants son forfait.

Le forfait devra obligatoirement être fait par écrit, e-mail ou courrier. **Aucun remboursement ne sera effectué si le forfait intervient après la clôture des engagements soit le 3ème jour précédant la manifestation.**

Le pilote s'excusant moins de 30 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune autre épreuve organisée le même jour ou week-end (hors championnat de France, trophée de France, coupe de France, épreuve FIM Europe ou épreuve FIM ou sélection fédérale).

**Attention un pilote qui ne se désengage pas et donc absent sur une épreuve la commission de moto cross de la ligue se réserve le droit de le passer en liste d'attente ou de ne pas valider ses engagements suivants**

## ARTICLE 5 – LES PLAQUES

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros réfléchissants sont interdits. Les dimensions doivent être respectées sur les plaques numéros (voir règlement FFM)

Catégorie	Couleur de plaque	Couleur des numéros
50cc/65cc/ 85cc MINIVERT	BLEUE	BLANCHE
85cc	BLANCHE	NOIRE
125cc	NOIRE	BLANCHE
MX1(classe 3 et 4)	BLANCHE	NOIRE
MX2(classe 2)	NOIRE	BLANCHE
Motos Anciennes	125cc	NOIRE
	250cc	VERTE
	500cc	JAUNE
Quads	VERTE	BLANCHE

## ARTICLE 6 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – REGLES TECHNIQUES

### Vérifications administratives :

Le Pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence 2022.ainsi que le livret technique.

Les contrôles seront effectués le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 16 H 30 jusqu'à 19 H 30 et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve

Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Un livret technique lui sera remis sur la première épreuve et devra être présenté obligatoirement sur chaque épreuve, en cas de perte du livret le pilote aura une amende de 5 euros.

Chaque pilote recevra un bracelet et deux bracelets accompagnateurs (accès zone panneautage pour mécanicien et panneuteur avec licence adéquate). L'âge minimum pour l'accès à la zone de panneautage est de 14 ans.

### Vérifications techniques :

**Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit et devront débuter au plus tard à 16 H 30 jusqu'à 19 H 30** et éventuellement le dimanche matin suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs. Le Pilote devra présenter une machine propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

**Le club organisateur devra obligatoirement désigner un Commissaire Technique 1er degré et 2 aides pour aider le Commissaire Technique dans sa tâche.**

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter toute bousculade. Il y aura un abri couvert pour effectuer les vérifications (ou éventuellement le démontage des motos).

**Se référer au règlement technique des championnats de France de motocross.**

**Toute ligne d'échappement constituée d'origine d'un réducteur de bruit devra en rester équipé durant toute la durée de l'épreuve.**

**Aucun remboursement d'engagement ne sera fait si la moto ne passe pas le contrôle technique.**

Les protections coudes/épaules/genoux/hanches : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 50 cc, 65cc, 85cc et 125cc (obligatoire sur les épreuves FIM et FIM Europe).

### Normes des équipements 2021

PECTORALE	DORSALE	GILET INTEGRAL (Pectorale et dorsale intégrées)
Norme EN 14021 ou label FFM	Norme EN 1621-2 ou label FFM	Pectorale : Norme EN 14021 Dorsale : Norme EN 1621-2 ou label FFM

### Le casque :

Il est obligatoire et doit être homologué aux normes FFM suivant règlement FFM 2022 :

Niveau sonore : Pour les limites maximums, se référer aux RTS –niveau sonore des machines. Toute machine présentant un niveau non conforme aux RTS susmentionnés sera exclue de l'épreuve

**Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.**

## ARTICLE 7 – CHRONOMETRAGE

La location du transpondeur n'est pas incluse dans l'engagement.

Deux formules possibles :

- 1- La location du transpondeur à l'année sera de 50 € (réservation sur le site de la ligue AURA par carte bancaire) à rendre en fin d'année.
- 2- Location à l'épreuve montant de 15 € à payer sur place et à rendre le soir de l'épreuve.

En cas de non-restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, les pilotes recevront une facture de 50 €. A défaut, ils doivent les envoyer dans les trois jours à leurs frais à l'adresse du responsable des transpondeurs.

## ARTICLE 8 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points sera pour les Championnats 65, 85, 125, MX2, MX1 selon barème ci-dessous :

1 <sup>er</sup>	25 pts	11 <sup>ème</sup>	10 pts	21 <sup>ème</sup>	1 pt	31 <sup>ème</sup>	1 pt	41 <sup>ème</sup>	1 pt
2 <sup>ème</sup>	22 pts	12 <sup>ème</sup>	9 pts	22 <sup>ème</sup>	1 pt	32 <sup>ème</sup>	1 pt	42 <sup>ème</sup>	1 pt
3 <sup>ème</sup>	20 pts	13 <sup>ème</sup>	8 pts	23 <sup>ème</sup>	1 pt	33 <sup>ème</sup>	1 pt	43 <sup>ème</sup>	1 pt
4 <sup>ème</sup>	18 pts	14 <sup>ème</sup>	7 pts	24 <sup>ème</sup>	1 pt	34 <sup>ème</sup>	1 pt	44 <sup>ème</sup>	1 pt
5 <sup>ème</sup>	16 pts	15 <sup>ème</sup>	6 pts	25 <sup>ème</sup>	1 pt	35 <sup>ème</sup>	1 pt	45 <sup>ème</sup>	1 pt
6 <sup>ème</sup>	15 pts	16 <sup>ème</sup>	5 pts	26 <sup>ème</sup>	1 pt	36 <sup>ème</sup>	1 pt		
7 <sup>ème</sup>	14 pts	17 <sup>ème</sup>	4 pts	27 <sup>ème</sup>	1 pt	37 <sup>ème</sup>	1 pt		
8 <sup>ème</sup>	13 pts	18 <sup>ème</sup>	3 pts	28 <sup>ème</sup>	1 pt	38 <sup>ème</sup>	1 pt		
9 <sup>ème</sup>	12 pts	19 <sup>ème</sup>	2 pts	29 <sup>ème</sup>	1 pt	39 <sup>ème</sup>	1 pt		
10 <sup>ème</sup>	11 pts	20 <sup>ème</sup>	1 pt	30 <sup>ème</sup>	1 pt	40 <sup>ème</sup>	1 pt		

## BAREME POINTS POUR QUADS MOTOS ANCIENNES ET VETERANS

<b>1<sup>er</sup></b>	45pts	<b>11<sup>ème</sup></b>	23pts	<b>21<sup>ème</sup></b>	13pts	<b>31<sup>ème</sup></b>	3pts	<b>41<sup>ème</sup></b>	1 pt
<b>2<sup>ème</sup></b>	40pts	<b>12<sup>ème</sup></b>	22pts	<b>22<sup>ème</sup></b>	12pts	<b>32<sup>ème</sup></b>	2pts	<b>42<sup>ème</sup></b>	1 pt
<b>3<sup>ème</sup></b>	37pts	<b>13<sup>ème</sup></b>	21pts	<b>23<sup>ème</sup></b>	11pts	<b>33<sup>ème</sup></b>	1 pt	<b>43<sup>ème</sup></b>	1 pt
<b>4<sup>ème</sup></b>	35pts	<b>14<sup>ème</sup></b>	20pts	<b>24<sup>ème</sup></b>	10pts	<b>34<sup>ème</sup></b>	1 pt	<b>44<sup>ème</sup></b>	1 pt
<b>5<sup>ème</sup></b>	33pts	<b>15<sup>ème</sup></b>	19pts	<b>25<sup>ème</sup></b>	9pts	<b>35<sup>ème</sup></b>	1 pt	<b>45<sup>ème</sup></b>	1 pt
<b>6<sup>ème</sup></b>	31pts	<b>16<sup>ème</sup></b>	18pts	<b>26<sup>ème</sup></b>	8pts	<b>36<sup>ème</sup></b>	1 pt		
<b>7<sup>ème</sup></b>	29pts	<b>17<sup>ème</sup></b>	17pts	<b>27<sup>ème</sup></b>	7pts	<b>37<sup>ème</sup></b>	1 pt		
<b>8<sup>ème</sup></b>	27pts	<b>18<sup>ème</sup></b>	16pts	<b>28<sup>ème</sup></b>	6pts	<b>38<sup>ème</sup></b>	1 pt		
<b>9<sup>ème</sup></b>	25pts	<b>19<sup>ème</sup></b>	15pts	<b>29<sup>ème</sup></b>	5pts	<b>39<sup>ème</sup></b>	1 pt		
<b>10<sup>ème</sup></b>	24pts	<b>20<sup>ème</sup></b>	14pts	<b>30<sup>ème</sup></b>	4pts	<b>40<sup>ème</sup></b>	1 pt		

**Ne sera pas classé un coureur qui :**

N'aura pas franchi le drapeau à damier

**En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.**

**Aucun report de points (hors quads et motos anciennes) ne sera effectué en cas de concurrence de date avec une épreuve (cette règle s'applique à toutes épreuves quelle que soit sa capacité, Championnat de France, Trophée de France, Coupe de France, épreuve FIM Europe, épreuve FIM ou sélection fédérale).**

**Les points obtenus par les pilotes hors ligue et Inter ne seront pas redistribués.**

### ARTICLE 9 – REMISE DES PRIX

**Récompense à charge de l'organisateur**

Minimum 1 coupe à la 1ere Féminine de chaque catégorie

Minimum les 3 premiers en 65cc, 125cc, MX2, MX1

Minimum les 3 premiers en 85 -12ans, 85 +12ans,

Minimum les 3 premiers scratch en Vétérans + 1 er par catégorie (Bronze- Argent-Or et Platine).

Une remise des prix aura lieu en fin d'année dans chaque zone

### ARTICLE 10 – MASTER DE LIGUE

VOIR ANNEXE SPECIFIQUE

### ARTICLE 11 – CHAMPIONNAT DE FRANCE DES REGIONS

La sélection des Pilotes sera assurée par l'E.T.R. et validée par le Président de la Ligue pour obtenir une équipe la plus représentative de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les engagements au Championnat de France des Régions seront pris en charge par la Ligue AuRA et les pilotes y participant ainsi qu'un Délégué seront défrayés de leurs frais kilométriques.

Un pilote refusant de participer au Championnat de France des Régions ne pourra participer à aucune autre course ce même week-end (hors championnat de France ou sélection fédérale).

## **ARTICLE 12 – JURY**

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury conformément aux dispositions du Code Sportif Fédéral.

## **ARTICLE 13 – RECLAMATIONS**

Les classements seront affichés. En cas de réclamation(s), celle(s)-ci sera (ont) remise(s) au Directeur de Course, dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75.00€ doit obligatoirement être joint avec chaque réclamation écrite.

**Tout pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ses accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.**

**Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, se référer aux règlements aux règles générales de la discipline motocross de l'année 2022 ainsi qu'au code sportif de la FFM et aux règles techniques et de sécurité fédérale.**

**Article 1 : Machines admises.**

Cylindrées : de 125cc à 500cc et plus de 1968 à 1983.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année millésime maximum de 1983. Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine). Les fourches inversées sont interdites (à part la fourche de marque Simons distribuée à cette époque). Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial et respecter l'utilisation de pièces de machines de caractéristiques générales d'origine de l'année 1983 au plus. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur le guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Lors du contrôle technique une vigilance toute particulière devra être apportée aux tests d'arrêt d'urgence des motos du fait des allumages d'époques relativement fragile sur certaines machines.

Plaques :      **125cc** => noires - n° blancs      **250cc** => vertes - n° blancs      **500cc** => jaunes - n° noirs

**Article 2 : Pilotes admis.**

Pilotes titulaires du CASM et d'une licence délivrée par la F.F.M. :

NCO- MAT- LUE - INT -INF - IAT - CEX-

Age minimum : 18 ans dans l'année en cours. Les pilotes seront classés en championnat de Ligue Motos Anciennes à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

Le Championnat Motos Anciennes est réservé en priorité aux licenciés de la Ligue Auvergne Rhône Alpes ainsi qu'aux licenciés des Ligues extérieures qui ont été classés dans le championnat de Ligue Auvergne Rhône Alpes 2021 de motos anciennes, inscrits dans les temps et titulaire d'une licence FFM.

**Article 3 : Catégories de motos.**

1ère catégorie : Motos pré 76 (année 1968 à 1976) sans restriction d'âge pour les pilotes et sans distinction de cylindrée.

2ème catégorie : Motos pré 83 (année 1977 à 1983) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

**Article 4 : Catégories d'âge.**

L'âge retenu pour les pilotes sera celui de la première épreuve de l'année 2021.

Catégorie d'âge pour les pilotes :

- Catégorie Motos Anciennes de 1977 à 1983 :
  - Bronze : de 18 à 34 ans révolus,
  - Argent : de 35 à 54 ans révolus,
  - Or : de 55 à 69 ans révolus,
  - Platine à partir de 70 ans.
- Catégorie Pré 76 : sans critère d'âge.
- Catégorie Féminine : sans critère d'âge.

**Article 5 : Temps de roulage.**

1er essai ; une séance d'essais libre de 15 mn. Une liste de départ est établie par rapport au classement général de l'année précédente à la 1ère épreuve puis sur la base du classement général à chaque épreuve.  
2ème essai ; 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.  
2 manches de 20mn + 1 tour.

**Article 6 : Points et classement.**

Pour être classé, le pilote devra faire un tour complet du circuit (obligation d'un bip du transpondeur) et franchir le drapeau à damier.

Afin de prétendre à ces points le pilote devra avoir participé au minimum à 50% DES EPREUVES inscrites au calendrier du Championnat de Ligue.

Le classement général du Championnat est établi d'après les résultats de TOUTES les EPREUVES

**Article 7 : Reports de points pour participation à un championnat de France :**

Tout Pilote participant à un Championnat de France ou Coupe, en concurrence de date avec un Championnat de ligue de motocross, dans la même série, se verra attribuer, pour cette épreuve, des points qui seront calculés sur la moyenne des manches de Ligues auxquelles il aura participé sur l'ensemble du Championnat.

Ce calcul sera définitif une fois le Championnat de Ligue terminé (évaluatif à partir de la moitié du Championnat de Ligue).

Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir obligatoirement informé par écrit le secrétariat de la Ligue et le référent de sa participation à un championnat de FRANCE.

Il y a concurrence de dates lorsqu'il y a incapacité matérielle et physique d'être sur les deux épreuves en même temps.

**Article 8 : Récompenses. Tous les pilotes récompensés doivent être présents.**

Seront récompensés à chaque épreuve, les 3 premiers scratches ainsi que le 1er de chaque catégorie (Bronze - Argent - Or - Platine - Féminine et pré 76 = 8 coupes maximum)

Le pilote plusieurs fois récompensé, n'aura qu'une seule coupe.

Le pilote absent à la remise des prix n'aura pas de coupe.

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra pas en changer en cours d'année sinon les points acquis seraient perdus.

Le classement général du Championnat de Ligue Motos Anciennes sera établi d'après les résultats de toutes les épreuves. Les pilotes seront classés au championnat à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat.

En fin d'année, seront récompensés les 3 premiers du classement général et de chaque catégorie : Bronze, Argent, Or, Platine, Féminine, Pré 76.

**Référent Motos Anciennes :**

LAGRANGE Éric - Tél : 06 15 18 83 05 - email : [leo.eric.lagrange@gmail.com](mailto:leo.eric.lagrange@gmail.com)

# CHAMPIONNAT DE LIGUE AURA 2022 QUADS

## **Machines admises :**

de 125cc à 700cc

## **Pilotes admis**

Les pilotes devront être âgés de 13 ans minimum le jour de l'épreuve.

Les pilotes doivent être en possession d'une licence INT, INJ, INF, LUE, NCO, NJ3C

## **Temps de roulage** → Nombre de manches à l'appréciation de l'organisateur

### ➤**Dans le cas d'une seule série**

- ⇒ 1<sup>er</sup> essai libre : de 10 à 15 mn
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai de 15 mn avec chrono. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours
- ⇒ soit 3 manches de 20 mn + 1 tour

### ➤**Si l'organisateur choisit de faire rouler 2 séries sur son épreuve**

- ⇒ 1<sup>ère</sup> essai libre de 10 à 15 mn x 2 séries
- ⇒ 2<sup>ème</sup> essai chrono de 15 mn x 2 séries. Il déterminera la place du pilote sur la grille de départ.
  
- ⇒ soit 2 manches de 20 mn + 2 tours (Championnat)
- ⇒ + 2 manches de 20 mn + 1 Tour (consolante)

## **Récompenses**

Seront récompensés les 3 premiers du Championnat **et si présents** la 1<sup>ère</sup> féminine et le 1<sup>er</sup> Junior (total : 5 coupes x 2 si 2 séries)

Le Club organisateur pourra s'il le souhaite, récompenser plus de 3 pilotes.

## **Barème points et report de points :**

Voir Art 8 règlement général

## **Championnat de France des Régions Quads :**

Voir article 11 règlement général

# ANNEXE REGLEMENT ZONE D/A/I 2022

## Déroulement de l'épreuve :

Contrôle administratif et technique samedi de 16h30 à 19h30 et le dimanche de 6h30 à 8h00. Il n'y aura plus de qualifications le matin puisque chaque pilote sera inscrit dans sa catégorie.

Les entrées en grille pour les essais libres et chronos se feront selon l'ordre du classement provisoire pour toutes les catégories.

Pour la 1<sup>ère</sup> course le tirage sera aléatoire (fait par l'ordinateur) pour toutes les catégories.

Il y a 2 catégories en MX2 : MX2 A (pilotes confirmés) et MX2 B (autres pilotes)

Classement des MX2 : il y aura un classement pour les A et un pour les B à l'année.

**Attention :** Tout pilote inscrit en B et qui aura un niveau de course amplement supérieur aux autres se verra automatiquement basculer dans la catégorie A (à condition qu'il reste de la place)

Les pilotes devront jouer le jeu pour que le niveau soit respecté dans les deux catégories afin que les classements des A et des B soient validés.

Les 3 premiers MX2 B de l'année précédente devront s'inscrire **obligatoirement** en MX2 A pour la nouvelle saison.

Les chronos serviront à l'entrée en grille pour les deux manches.

La finale comprendra les 125cc, les MX2 A et les MX1.

Pour valider la fin de chaque manche, les pilotes devront passer **obligatoirement** le drapeau à damier.

Lorsque les 65cc et 85cc - de 12 ans roulent ensemble, le classement à la journée sera séparé pour les points (25 pts au 1<sup>er</sup> 65cc, 25pts au 1<sup>er</sup> - 12 ans etc..) pareil pour les 2 catégories de 85cc (25 pts au 1<sup>er</sup> - 12ans et 25 pts au 1<sup>er</sup> + 12 ans, etc..). S'il y a très peu de 65cc engagés dans une course, ils pourront rouler avec les 85cc + et - de 12ans avec un classement séparé.

Pour les Vétérans, il y aura aussi un classement séparé « Or » et « Argent ».

Pour le classement à l'année, les points des manches seront redistribués après le retrait des hors classements.

La finale aura lieu suivant la décision de l'organisateur et du jury : elle comprendra un maximum de 45 pilotes suivant la configuration du circuit et au prorata du nombre des participants engagés par catégorie. Elle ne pourra avoir lieu que 45mn après la fin de la manche des derniers qualifiés. Le classement de la journée, pour ces 3 catégories, se fera sur les 3 manches.

Les pilotes, hors-classements et Licences à la Journée, participeront à la finale, au podium et seront classés à la journée. Attention, il n'y aura plus d'engagement le matin de la course.

Les pilotes qualifiés qui ne participeront pas à la finale ne seront pas récompensés même si leurs points sont supérieurs à ceux qui l'ont fait.

**Catégorie :** En cas de catégorie pleine, les 125cc pourront rouler en MX2 et les Vétérans dans la catégorie de leurs cylindrées ou supérieures. Les pilotes en MX2 auront le choix de rouler soit en MX2 ou en MX1.

Il n'y aura que 2 catégories en Vétérans : Argent à partir de 40 ans révolus et Or à partir de 50 ans révolus.

Horaires :

Essai libre : 10 mn      Essai chrono : 15 mn

65cc : course 12 mn + 1 tour ; pour les autres catégories : course 15 mn + 1 tour

# MOTOCROSS 2022

## ANNEXE REGLEMENT DU CHAMPIONNAT MASSIF CENTRAL FOREZ

### ART 1- LES CATEGORIES

Catégories	65 cc	85 cc	125 cc	OPEN MX1 / MX2	Vétérans
Age	7 à 12 ans	9 à 15 ans	A partir de 13 ans	A partir de 15 ans	A partir de 40 ans
Classe Motos	1	1	2	2 – 3 – 4	2 – 3 – 4

### ART 2-GENERALITES

Voir règlement général ligue AURA

### ART 3 -DEMANDE NUMERO et ENGAGEMENTS

Les principes : **Suivre la chronologie détaillée dans le règlement général 2022.**

1) Demande de Numéro                      2) Inscription aux épreuves.

Pour les engagements voir règlement général ligue AURA.

Les licences à la journée ne sont pas acceptées.

**Forfait** : Pour les pilotes déclarants forfait, procédure identique règlement Ligue AURA.

**Prévenir obligatoirement le délégué du championnat.**

### ART 4 -DEROULEMENT DES EPREUVES

Essais libres, Chrono et manches : Selon le règlement ligue AURA

Pour la première épreuve l'entrée en grille pour les essais libres et chronométrés se fera par tirage au sort.

Des aménagements dans le déroulement de l'épreuve (pratique ou sportif) pourront être décidés par le jury et l'organisateur de la course.

Les courses se dérouleront par catégorie soit : 65, 85, 125, open (mx1 mx2), vétérans. (Voir calendrier).

### ART5 -CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES

Les contrôles auront lieu le samedi après-midi et éventuellement le dimanche matin (voir ci-dessous) selon les horaires définis par l'organisateur dans le règlement particulier de l'épreuve.

**Les pilotes qui ne pourraient pas se présenter aux contrôles le samedi après midi devront en informer par SMS le délégué du championnat au 06 26 36 45 42 au plus tard le vendredi soir**

### ART6 -CLASSEMENT

Selon les barèmes de points de la ligue AURA.

Pour la catégorie OPEN un classement séparé MX1 et MX2 sera effectué.

Les pilotes des zones Est et Sud de la ligue AURA qui participeront aux épreuves de notre zone seront intégrés au classement de la journée et du championnat.

**Important : Sur une épreuve ou les catégories 125 cc ou vétérans ne seraient pas au programme de la journée, les pilotes pourront s'engager en catégorie OPEN mais ils seront classés dans le championnat OPEN en fonction de la cylindrée de leur machine en catégorie MX1 ou MX2.**

### ART7-REMISE DES PRIX

Pour chaque épreuve : Selon le règlement ligue AURA.

Fin de saison : Une remise des prix aura lieu en fin d'année ou lors de la dernière course.

# ANNEXE Championnats des Pays de Savoie, Ain et Rhône :

## Championnats

Dénomination des CHAMPIONNATS	Classes et Cylindrées
Open Espoirs 65cc / 85cc	Classe 1 : 65cc / 66cc à 85cc
Open MX1 / MX2, 125cc	Classe 3 et 4 : de 151cc à 500cc 2 Temps de 251cc à 650cc 4 Temps Classe 2 : de 100cc à 150cc 2 Temps de 175cc à 250cc 4 Temps
Vétérans	Classe 2, 3 et 4

## Inscriptions

Les inscriptions sur Engage Sport des catégories MX1, MX2 et 125cc se feront dans la catégorie Open

Les inscriptions sur Engage Sport des catégories 65cc, 85cc se feront dans la catégorie Open Espoir

## Entrée en grille

Lors de la 1<sup>ère</sup> épreuve de la saison, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre chronologique des inscriptions sur Engage-Sport.

Pour les épreuves suivantes, la mise en parc d'attente se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie à la veille de l'épreuve. Pour les pilotes non classés, ils seront positionnés à la suite des pilotes classés par ordre croissant de numéro.

Les essais chronométrés définissent l'entrée en grille de toutes les manches.

## OPEN MX1/MX2/125cc :

Les séries de l'Open seront composées par le délégué de zone

La mise en parc d'attente pour les essais se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie en alternant par catégorie en commençant par 125cc, puis MX2 puis MX1

### Pilotes qualifiés

- Si la course a 2 séries d'Open, les pilotes qualifiés dans chaque série représenteront la moitié de la capacité du circuit
- Si la course a 3 séries d'Open, les pilotes qualifiés dans chaque série représenteront le tiers de la capacité du circuit
- Dans le cas où la division de la capacité du circuit ne donne pas un nombre entier, la série 1 puis la série 2 auront un pilote supplémentaire

### Entrée en grille des manches

- Les pilotes rentreront en fonction de leur chrono dans leur série. Le premier de la série la plus rapide puis le premier de la série suivante, puis le premier de la série la moins rapide, puis le deuxième de la série la plus rapide, puis le deuxième de la série suivante, puis le deuxième de la série la moins rapide et ainsi de suite ...
- La série la plus rapide est définie par le meilleur chrono dans la série

Le classement du championnat sera calculé pour chaque catégorie (MX1, MX2, 125cc) cumulant les pilotes en fonction de l'ordre des groupes (A, B et C) selon le barème des points du présent règlement ; *exemple : si le pilote MX2 classé 3<sup>ème</sup> du groupe Best en fait le 10<sup>ème</sup> MX2 des groupes A*

*et B cumulés, alors il marquera les points correspondant au barème du règlement général pour la 10<sup>ème</sup> place.*

Les manches se dérouleront en minimum 20 minutes + 1 tour pour l'Open A et en minimum 15 minutes + 1 tour pour les autres groupes.

**65-85 :**

La mise en parc d'attente pour les essais se fait dans l'ordre du classement général de chaque catégorie en alternant par catégorie en commençant par 65cc puis 85cc -12 ans puis 85 +12 ans.

La catégorie 85cc sera divisée en 2 sous catégories (plus et moins de 12 ans) avec un classement au scratch.

**Classement :**

Tous les pilotes de la ligue Auvergne – Rhône-Alpes, quel que soit leur zone d'appartenance, seront classés dans le championnat des Pays de Savoie, Ain et Rhône.

**Calendrier des épreuves :**

Voir le site internet [www.lmaura.org](http://www.lmaura.org)



**REGLEMENT TROPHÉE DEPARTEMENTAL CANTAL DE MOTO TOUT TERRAINS  
(Motocross & course sur prairie)  
SAISON 2022**

**Club organisateur : Moto Club des Volcans**

**Préambule**

Le trophée départemental du Cantal de Moto Tout terrain est composé de courses sur prairie et de courses sur circuits de motocross :

**o Courses sur prairies**

Les courses sur prairie se déroulent sur un terrain naturel en circuit fermé délimité par des banderoles sans aménagement d'obstacle ; d'une longueur comprise entre 1 175 m et 3 000 m et d'une largeur de 5m minimum.

En cas de force majeure ou pour un motif valable, le parcours pourra être modifié par les commissaires sportifs avant le départ de l'épreuve à la stricte condition que tous les concurrents en soient avertis au moins 15 minutes avant le départ de la course. Dans ce cas, un tour de reconnaissance sera effectué.

**o Courses sur circuit de motocross**

Les courses se déroulent sur des circuits de motocross réalisés par des matériaux naturels (terre, sable, ...) et composés de sauts. Les terrains sont homologués par arrêté préfectoral et répondent aux articles 15 & 16 des Règles Techniques et de Sécurité de la FFM.

Le calendrier du championnat (voir site : [www.motoclubdesvolcans.fr](http://www.motoclubdesvolcans.fr)) précise le type de course en fonction de son lieu.

**Le présent règlement respecte le code sportif de la FFM, les règles Techniques et de Sécurité (RTS) fédérales. Pour toutes questions non réglées par le présent règlement, il convient de se référer aux règles générales de la discipline Motocross, publiées sur le site de la FFM.**



## SOMMAIRE

Règlement Général.....	3
o Article 1 : Participants.....	3
o Article 2 : Les catégories.....	4
o Article 3 : Engagements.....	4
o Article 4 : Déroulement d'une course.....	4
o Article 5 : Respect des horaires.....	5
o Article 6 : Contrôle technique.....	5
o Article 7 : Classement et calcul des points.....	6
o Article 8 : Réclamations – sanctions.....	7
o Article 9 : Sécurité de la manifestation.....	9
o Article 10 : Communication et publicité.....	9
o Article 11 : Alcootest et contrôle anti dopage.....	9
o Article 12 : Récompenses.....	9
o Article 13 : Fonctionnement des entrées du public et des accompagnateurs.....	9
o Article 14 : Connaissance et respect du présent règlement.....	10
o Article 15 : Assurances.....	10

## Règlement Général

Le présent règlement :

- précise les conditions d'organisation des manifestations de sports moto,
- est applicable à toutes les rencontres du trophée départemental Cantal,
- est conforme aux règlements techniques définis par la FFM,
- est pensé et rédigé en concertation entre les différents responsables,
- prend en compte une égalité de droits et de devoirs entre les sportifs et les dirigeants.

Son application doit être franche et spontanée. Aucune association participant au Trophée Départemental Cantal ne peut introduire dans ses règlements des clauses contraires aux règlements nationaux.

## Règlement particulier

Dans le règlement particulier figurent seulement les conditions précises de chaque épreuve.

Les clubs organisateurs peuvent se dispenser de reprendre le contenu du règlement général dans la rédaction de leurs règlements particuliers mais dans ce cas ils devront mentionner :

**« Les règles générales de la discipline Motocross, publiées sur le site de la FFM, seront appliquées »**

Aucune clause d'un règlement particulier ne peut être contraire aux spécifications des règlements généraux. Si tel était le cas, cette clause serait sans valeur.

Les organisateurs doivent transmettre le règlement particulier de leur manifestation à la ligue dont ils dépendent pour visa et approbation. Ce visa est obligatoire pour toute demande d'autorisation administrative.

## Application des règlements

En s'engageant, les concurrents et les dirigeants déclarent qu'ils connaissent parfaitement le présent règlement et qu'ils s'engagent à le respecter.

En cas de force majeure, des aménagements pourront être apportés au déroulement des courses. La mise en place de ces aménagements se fera en coordination avec le directeur de course, les commissaires sportifs.

### • Article 1 : Participants

Les participants devront être titulaires d'une licence FFM de l'année en cours, dûment homologuée, du CASM ou du guidon (minimum argent) et **du passeport moto complété**.

Les pilotes souhaitant participer au trophée départemental Cantal devront s'inscrire au trophée sur le site internet du Moto Club des Volcans : [www.motoclubdesvolcans.fr](http://www.motoclubdesvolcans.fr) au plus tard le 28 février 2022, dans la catégorie de leur choix (voir article 2). Il n'est pas possible de s'inscrire dans 2 catégories différentes. Lors de leur inscription au championnat, les pilotes choisiront un numéro de course qui sera valable pour toutes les courses du trophée et qui sera obligatoirement compris entre 1 et 299.

IMPORTANT : Pour la saison 2021-2022 tout pilote titulaire d'une licence (Quad/85cm<sup>3</sup>/125cm<sup>3</sup>/OPEN) non-inscrit au championnat avant le 28 février 2022 pourra, s'il le souhaite et **en fonction des places disponibles** participer à une ou plusieurs épreuve(s) du Trophée Cantal en étant uniquement classé sur l'épreuve concernée.

en contrepartie d'un engagement au tarif de 40€/pilote/course et avec un numéro de course compris entre 300 et 399.

### • Article 2 : Les catégories

Les catégories seront établies comme suit :

- Moto 65 cm<sup>3</sup> : de 7 ans (révolus) à 12 ans avec licence et guidon (minimum argent),
- Moto 85 cm<sup>3</sup> : de 9 ans (révolus) à 15 ans avec CASM,
- Quad toutes cylindrées : à partir 13 ans (révolus) avec CASM,
- Moto 125 cm<sup>3</sup> : à partir de 13 ans (révolus) avec CASM,
- Open : motos de cylindrée autre que 125 cm<sup>3</sup> ; ouvert à partir de 15 ans (révolus) avec CASM.

Les pilotes n'auront pas la possibilité de rouler dans 2 catégories différentes le même jour.

L'âge du pilote s'apprécie au 01 janvier 2022, le pilote changeant d'âge en cours d'année peut terminer le championnat dans la catégorie dans laquelle il l'a commencé.

Il y aura au maximum 35 pilotes par catégorie moto et 20 pilotes pour la manche Quad.

### • Article 3 : Engagements

Les demandes d'engagement à une course devront être faites 10 jours calendaires avant la date de l'épreuve, elles seront à réaliser sur le site du Moto Club des Volcans [www.motoclubdesvolcans.fr](http://www.motoclubdesvolcans.fr) avec paiement de 30€ en ligne. Passé ce délai, ils auront encore possibilité de s'inscrire jusqu'à 4 jours avant la course avec une majoration de 10€.

**POUR LES PILOTES EXTERIEURS AU CHAMPIONNAT**, ils s'inscriront sur le site du Moto Club des Volcans dans la rubrique prévue à cet effet où ils pourront choisir leur numéro de course (numéro entre 300 et 399) et réaliser le paiement en ligne de 40€.

**Dans les 4 derniers jours précédents la course, les inscriptions ne seront plus possibles Si toutefois un pilote non inscrit à la course se présente le jour de la course son accès sera refusé à défaut d'un paiement immédiat de l'engagement alors fixé à 50€, et sous réserve de place disponible.**

### • Article 4 : Déroulement d'une course

Chaque épreuve se déroule selon le programme suivant :

- ✓ Contrôle administratif: pointage de la licence, du CASM, et du passeport moto complété entre 6h45 et 7h45 précise à l'entrée du site de la manifestation.
- ✓ Contrôle technique: à partir de 8h et par catégorie suivant le fiche horaire distribuée le matin.
- ✓ 1ère séance d'essai de 8h25 à 9h50 par séance de maximum 10 minutes, les qualifications OPEN et les manches quad/85cm<sup>3</sup>/65 cm<sup>3</sup>/125cm<sup>3</sup> commenceront à 9h55. Un pilote ne peut prendre le départ de la première manche de la journée qu'à condition d'avoir fait au minimum un tour d'essai.
- ✓ Trois manches comptant pour les points seront organisées pour les catégories Quad, 65 cm<sup>3</sup>, 85 cm<sup>3</sup> et 125 cm<sup>3</sup> par épreuve. Pour la catégorie Open, il y aura une manche qualificative et deux manches comptant pour les points.
- ✓ Les pilotes OPEN rouleront toute l'après-midi dans la même manche. À l'issue des séances qualificatives, seront qualifiés uniquement la moitié des pilotes inscrits à la course du jour

**IMPORTANT : les essais ne pourront débuter qu'en présence des organismes de secours et du médecin.**

Le club organisateur adapte le programme de la journée en fonction de l'amplitude horaire et du nombre de séries en compétition.

**• Article 5 : Respect des horaires**

Le Moto Club des Volcans est maître du programme de la journée et établit pour chaque course un planning avec des horaires de passage pour chaque catégorie de concurrents.

Ce planning sera distribué aux pilotes le matin de chaque course à leur arrivée, lors du contrôle administratif. Les organisateurs et les pilotes s'engagent à respecter les horaires de manière stricte pour le bon déroulement de la journée, sauf en cas de force majeure (exemple : interruption prolongée de la course pour l'intervention des secours).

En ne respectant pas ces horaires, les pilotes s'exposent à se voir refuser leur participation à la journée.

**• Article 6 : Contrôle technique**

Avant le début de chaque épreuve, les concurrents doivent se présenter personnellement au contrôle technique muni de leur passeport moto complété. Ce contrôle portera sur les points suivants :

➤ **Machine**: Conformité de la cylindrée à la catégorie. Les machines utilisées (de type cross ou enduro) doivent être conformes aux normes du constructeur ainsi qu'à la législation et aux règles de sécurité et de cylindrée.

Les motos seront équipées **de plaques noires, numéros blancs ou vice versa (aucune autre couleur de fond de plaque et/ou de couleur de numéro ne sera acceptée)**, les quads seront équipés **de plaques verticales** à l'avant et à l'arrière.

Toutes les machines y compris les quads auront :

- ✓ Le guidon équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale, les guidons sans barre transversale seront équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon recouvrant largement les brides de ce dernier.
- ✓ Les extrémités du guidon bouchées avec des matériaux solides ou recouvertes de caoutchouc.
- ✓ Un coupe-circuit monté à gauche ou à droite du guidon, permettant de couper le moteur sans lâcher le guidon, pour les quads le coupe circuit sera attaché au poignet du pilote et coupera le moteur si le pilote est éjecté du quad.
- ✓ Les poignées et les leviers de frein et d'embrayage boulés.
- ✓ Un garde chaîne protégeant le pignon de transmission à la sortie de la boîte de vitesse.
- ✓ Un tube de protection (nerf bar) sans partie saillante de chaque côté du véhicule.
- ✓ Les repose-pieds repliables et ne présentant aucune aspérité dangereuse.
- ✓ La (les) béquille(s) démontée(s).
- ✓ Protèges mains ouverts (les protèges mains fermés sont interdits).
- ✓ Les freins fonctionnant efficacement
- ✓ L'insonorisation conforme aux normes en vigueur
- ✓ Les **numéros de course lisibles** (police standard).

➤ Equipement du pilote:

- ✓ Casque norme ECE 22-05 ou SNELL2010 ou JIS T 8133: 2007 de moins de 5 ans, en bon état et d'un modèle agréé pour l'activité.
- ✓ Protection dorsale norme EN 1621-2 et pectorale norme EN 14021.
- ✓ Bottes en cuir, pantalon de cross et genouillères.
- ✓ Lunettes adaptées pare pierres, maillot à manches longues (le pilote a interdiction de remonter ses manches) et gants résistants.
- ✓ Tapis environnemental obligatoire, pour toutes interventions mécaniques.
- ✓ Tears-Off de lunette autorisés.
- ✓ Protection lombaire fortement conseillée intégrée au pare-pierre (ou gilet) ou une ceinture lombaire en supplément.
- ✓ Tour de cou fortement conseillé pour les moins de 14 ans.

**IMPORTANT : En cas d'intempéries, les pilotes se doteront d'un dossard avec leur numéro inscrit noir sur Blanc (exemple : feuille A4 avec n° du pilote, glissée dans pochette plastifiée et épinglée au dos du maillot) ou maillot floqué au numéro de course actuel. Si le pilote porte un kway (ou veste) sur son maillot, il faut que le flochage soit sur le vêtement extérieur (même si le vêtement est transparent). A défaut de dossard, si le numéro sur la plaque est illisible, le pilote ne sera pas pointé et sera considéré comme non partant c'est-à-dire qu'il ne marquera pas les points de la manche.**

**• Article 7 : Classement et calcul des points**

Pour les catégories Quad, 65cm<sup>3</sup>, 85cm<sup>3</sup> et 125cm<sup>3</sup>, les points des trois manches de chaque épreuve comptent pour le classement de l'épreuve et le classement général du Trophée Départemental Cantal, uniquement pour les pilotes inscrits au Trophée.

Pour la catégorie OPEN, les points des deux manches de l'après-midi comptent pour le classement de l'épreuve pour tous les pilotes de l'épreuve en question et comptent pour le classement général du Trophée Départemental Cantal uniquement pour les pilotes inscrits au Trophée.

Un pilote doit effectuer au minimum 1 tour pour être classé dans une manche.

En cas d'arrêt de la course avant que la moitié du temps imparti ne soit écoulée, un nouveau départ doit être donné.

En cas d'arrêt de la course après que la moitié du temps imparti se soit écoulée, la course est considérée comme terminée. Le classement est déterminé par l'ordre des pilotes lors du tour précédant le drapeau rouge.

S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois, et si la moitié du temps imparti n'est pas écoulée, la manche est considérée comme nulle.

Lors de chaque manche, les points sont attribués comme suit :

Pour le classement d'une épreuve, les cas d'égalité de points sont départagés en fonction du classement de la 3ème manche pour les catégories Quad, 65 cm<sup>3</sup>, 85cm<sup>3</sup> et 125cm<sup>3</sup> ou en fonction du classement de la 2ème manche pour la catégorie Open.

Pour le classement général final du Trophée, les concurrents ex-æquo sont départagés en fonction du classement de la manche finale du Trophée.

CATEGORIE OPEN / 125 CC / 85 CC / 65 CC / QUAD	
PLACE	NOMBRE DE POINTS
1 <sup>er</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat + 10 points
2 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat + 7 points
3 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat + 5 points
4 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat + 3 points
5 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat + 1 point
6 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat
7 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat - 1 point
8 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat - 2 points
9 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat - 3 points
10 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat - 4 points
11 <sup>ème</sup>	= Nombre d'inscrits au championnat - 5 points
Puis de point en point jusqu'au dernier	

**VETERAN : Au sein du classement OPEN, un classement Vétéran est réalisé (il n'y a pas manche Vétéran, les pilotes roulent dans la catégorie OPEN). Est considéré comme Vétéran, tous les pilotes nés jusqu'au 31 décembre 1983, soit ayant plus de 38 ans au 01 janvier 2022.**

### **• Article 8 : Réclamations – sanctions**

Le club organisateur est chargé de la SECURITE et de la police sur les circuits de MOTOCROSS ou de course sur PRAIRIE, il est responsable des désordres qui pourraient résulter avant, pendant ou après les épreuves, de l'attitude des sportifs ou du public.

Tout comportement antisportif, manquement aux règlements, tricherie, non-respect des drapeaux, agressivité envers les autres concurrents, les officiels ou tout autre personne, accrochage volontaire d'un autre concurrent occasionné par un pilote, un membre de sa famille ou de son entourage ne pourra être toléré et entraînera inmanquablement une demande de sanction envers le concurrent fautif. Les pilotes doivent respecter les ordres des commissaires sur le circuit et dans le parc-pilotes sous peine de sanction.

Peuvent également entraîner une sanction :

- circulation dans le parc pilotes ou aux abords du circuit sans équipement, (casque mis et attaché) ou à vitesse excessive.
- non-respect des consignes de sécurité transmises par le club organisateur ou le directeur de course
- participation aux essais sans avoir réglé l'engagement
- détérioration des piquets et banderoles qui constituent les limites de la piste
- pilote quittant la piste et ne reprenant pas la course à l'endroit de la sortie.

Une feuille de suivi des infractions des pilotes sera tenue par le directeur de course.

➤ Sanctions immédiates:

Le directeur de course prend toute décision lors du déroulement de l'épreuve. Son autorité s'étend sur la totalité du circuit et du parc pilotes.

Les sanctions immédiates peuvent-être (liste non exhaustive) :

- **Le pilote fautif pourra entrer dernier sur la grille de la manche suivante (sans perte de point).**
- **Le pilote fautif pourra être classé dernier de la manche et donc entrer dernier de la grille de la manche suivante (avec perte des points de la manche).**
- **Le pilote fautif pourra être exclus de la manche et ou de la journée.**

➤ Sanctions différées:

En cas de grosse infraction au règlement ou à la sécurité, le directeur de course, le jury se chargera de sanctionner le pilote.

➤ Appel d'une sanction:

Pour faire appel d'une sanction, se référer au code de discipline et d'arbitrage de la ligue Auvergne Rhône Alpes. En cas de réclamation(s), celle(s)-ci sera (ont) remise(s) au Directeur de Course et uniquement à ce dernier, en main propre par le pilote concerné, dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats. Un chèque de caution de 75.00€ doit obligatoirement être joint avec chaque réclamation écrite.

En cas de problème sur une épreuve, seul le ou les pilotes concernés seront entendus le jury, sans les parents. En ce qui concerne les mineurs, ils devront être assistés par une personne majeure, licenciée FFM.

**Un rapport de clôture du Directeur de course, est à envoyer à la Ligue Régionale où est affilié le club organisateur et ce même si aucun incident n'est à déplorer.**

#### **IMPORTANT :**

- L'accès au fourgon de pointage est interdit à toute personne non autorisée.
- Il est formellement interdit de doubler sous drapeau jaune ou blanc : En cas de non-respect des règles : arrêt de la manche et retour au parc pour le pilote ou les pilotes mis en cause.
- Les départs se feront à la grille. Il ne sera accepté aucune personne derrière la grille de départ excepté les pilotes.

#### **• Article 9 : Sécurité de la manifestation**

Le club organisateur se réserve le droit d'annuler une manifestation s'il considère que toutes les conditions de sécurité ne sont pas respectées.

L'accès à la piste est strictement interdit aux accompagnateurs et aux spectateurs qui devront se tenir impérativement derrière la ruralise et/ou les barrières de sécurité prévues à cet effet.

Il est strictement interdit : - de fumer dans le parc pilote

- d'allumer des barbecues.

#### **• Article 10 : Communication et publicité**

Toute publicité pour l'alcool et le tabac est strictement interdite (logos, kit déco ...)

#### **• Article 11 : Alcootest et contrôle anti-dopage**



Un contrôle anti-dopage/anti-drogue peut être effectué lors de toute épreuve dans les conditions prévues au code sportif de la FFM :

- par le club organisateur,
- par le jury,

**La consommation d'alcool étant strictement interdite**, un alcootest peut être réalisé à tout moment, par le médecin de l'épreuve, à la demande des mêmes organismes.

### **• Article 12 : Récompenses**

Les trois premiers pilotes de chaque catégorie sont récompensés (coupe, médaille, trophée, fanion, lot...etc.). Le jeu doit primer sur l'enjeu. Les prix attribués ne seront pas attribués en espèces ou en nature.

Pour la remise des prix, les pilotes vainqueurs de la journée sont tenus de récupérer leur récompense. En cas d'absence non justifiée, le pilote ne pourra pas récupérer sa récompense.

### **• Article 13 : Fonctionnement des entrées du public et des accompagnateurs**

- Chaque pilote pourra bénéficier d'une entrée gratuite pour un accompagnateur à condition qu'il inscrive le nom de ce dernier lors de son inscription à chaque course sur le site du Moto Club des Volcans.

IMPORTANT : L'accompagnateur, à son arrivée, annoncera son nom et le nom du pilote qu'il vient voir. Si le pilote l'a correctement inscrit sur le site, l'accompagnateur pourra bénéficier de son entrée gratuite. Dans tous les autres cas, cet accompagnateur se verra dans l'obligation de payer son entrée au tarif normal, à savoir 6€/personne.

- Sur le même principe, chaque pilote de la catégorie 85 cm<sup>3</sup> et 65 cm<sup>3</sup> pourra disposer de deux entrées gratuites en inscrivant le nom des 2 accompagnateurs lors son inscription à chaque course.

- Dans tout autre cas de figure, le tarif de l'entrée est fixé à 6€/personne.

### **• Article 14 : Connaissance et respect du présent règlement**

Tout pilote faisant une demande de numéro de course a pour obligation de prendre connaissance du présent règlement dans son intégralité et de s'engager à le respecter.

### **• Article 15 : Assurances**

Compagnie d'assurance – SAS ASSURANCES LESTIENNE – BP 34 – 51873 REIMS CEDEX – ORIAS 13 007 888

# EDUCATIFS 50cc (démonstrations) 2022

## LIGUE AURA

### ARTICLE 1 :

**Machines admises :** 50cc Centrifuge

**Pilotes admis :** De 6/7 ans possesseur de licence NJ1, de 8 ans (**ne pas avoir 9 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022**) possesseur de licence NJ2 + guidon de bronze

L'Encadrement sera assuré par un éducateur de la Ligue.

### ARTICLE 2 :

Ce Challenge promotionnel porte sur les éléments éducatifs du sport motocycliste (assiduité, tenue : pilote et moto, comportement envers les officiels notamment, aptitude au pilotage).

### ARTICLE 3 :

Les KID'S MOTOS doivent **rester une initiation dans un esprit amical, sans réelle compétition.** Tout manquement à cet état d'esprit de la part **du pilote ou de ses accompagnateurs** entraînera une pénalité pouvant aller à l'exclusion immédiate... (Exemple : intervention sur la piste des accompagnateurs).

### ARTICLE 4

Le Challenge 2022 portera sur toutes les démonstrations figurant au calendrier de la Ligue avec classement cumulé et un classement éducatif :

- 1 Point pour la tenue et la moto (contrôle de sécurité)
- 1 Point pour le comportement du pilote et/ou des accompagnateurs
- 1 Point pour la motivation du pilote
- 1 Point pour l'aptitude technique du pilote

### ARTICLE 5

La journée comporte au minimum :

KID'S 50, 2 essais le matin de 10' et 2 démonstrations l'après-midi 10'.

Un circuit doit être prévu en accord avec le responsable des Kids (éducateur de la Ligue) le directeur de course et l'organisateur :

### ARTICLE 6 :

Le Club organisateur se chargera de l'accueil administratif des pilotes.

### ARTICLE 7 :

La tenue exigée est celle des pilotes de cross : casque homologué, lunettes, bottes de cuir, gants, pantalon protégé, pare-pierres, genouillères, coudières.

### ARTICLE 8 :

Engagement gratuit via engage-sports

La validation des engagés se fera par le secrétariat de ligue en concertation avec le responsable de zone, **1 mois avant l'épreuve.**

### ARTICLE 9 :

Contrôle administratif, aux horaires prévus par le règlement particulier de l'épreuve.

**ARTICLE 10 :**

Les départs seront donnés au drapeau vert abaissé par le directeur de course ou l'éducateur.

**ARTICLE 11 :**

Des contrôles techniques seront réalisés aux horaires prévus par le règlement particulier de l'épreuve.

**ARTICLE 12 :**

**La présence des parents est interdite sur la piste et aux abords de la piste qui n'est pas ouverte au public.**

**En cas de non-respect de la présente règle, l'éducateur ou le directeur de course est habilité à stopper la manche de démonstration et exclure le ou les pilotes concernés.**

**ARTICLE 13 :**

La demande de numéro se fera directement et uniquement sur le site engage-sports <https://ffm.engage-sports.com> à partir du **15 décembre 2021**.